



La MFP, union de 18 mutuelles ou unions de mutuelles de fonctionnaires issues des 3 versants de la Fonction Publique (Etat, Hospitalière, Territoriale), œuvre notamment pour améliorer la protection sociale des agents publics et de leur famille, qu'ils soient actifs ou retraités. La MFP représente, via ses mutuelles, une part significative de la protection sociale des agents publics, avec environ 3,3 milliards d'euros de prestations santé et prévoyance, pour quelque 6,5 millions de personnes couvertes.

Au titre de l'action sociale, elle intervient sur des thématiques innovantes, complémentaires à celles de ses membres, visant à apporter une réponse concrète aux mutualistes, en fonction de leurs besoins : garde d'enfants en horaires atypiques, accompagnement professionnel pour retrouver un équilibre budgétaire pérenne, logement intergénérationnel solidaire...

## L'ACCOMPAGNEMENT PAR CRÉSUS VOUS EST PROPOSÉ DANS LE CADRE DE VOTRE MUTUELLE D'ACTION SOCIALE.

L'action sociale de la MCF se décline en plusieurs thèmes :

- Le partenariat avec **MFP et l'association Crésus**
- Les **allocations exceptionnelles** accordées aux adhérents (si reste à charge important sur des dépenses de santé, frais d'aménagements dus à une situation de handicap, ...)
- Des **prêts à caractère social** accordés par la Conseil d'Administration au taux de 1‰
- Une **prestation « aide-ménagère »** avec une participation variant entre 10 et 50% du tarif horaire

Pour être contacté par l'association Crésus ou en savoir plus sur l'action sociale de la MCF, vous pouvez joindre Mme Valérie Malaingre :

[valerie.malaingre@mutuellemcf.fr](mailto:valerie.malaingre@mutuellemcf.fr)

01 41 74 31 02

[www.mutuellemcf.fr](http://www.mutuellemcf.fr)



## Fins de mois difficiles, tensions budgétaires ?



**Votre mutuelle vous soutient**

**Crésus peut vous aider**



**CRÉSUS®**

## Qui est Crésus ?

**CRÉSUS (CHAMBRE RÉGIONALE DU SURENDETTEMENT SOCIAL) EST UNE ASSOCIATION D'UTILITÉ PUBLIQUE QUI ACCOMPAGNE DEPUIS 1992 LES PERSONNES EN SITUATION DE TENSIONS FINANCIÈRES OU BUDGÉTAIRES INSURMONTABLES.**

Parce que l'association s'appuie sur des experts compétents dans leurs domaines, spécialisés notamment dans la médiation interbancaire, ma mutuelle fait confiance à Crésus.

## Comment bénéficier de ce dispositif ?

Je définis avec mon correspondant mutualiste quand Crésus peut m'appeler (jour, créneau horaire). Puis Crésus me contacte afin d'engager l'accompagnement budgétaire et de médiation coordonnée.

Je n'ai pas à me déplacer : j'économise les frais de déplacement, je gagne du temps et je bénéficie d'une totale discrétion.

## Par qui vais-je être accompagné(e) ?

Je suis accompagné(e) par un conseiller identifié, bienveillant, spécialement formé. Je bénéficie des compétences pluridisciplinaires de toute l'équipe Crésus.

Mon référent fonctionne un peu comme un coach : il me conseille et m'accompagne et c'est à moi de réaliser les démarches convenues ensemble, je reste actif(ve) et rien ne m'est imposé.

## Pendant combien de temps vais-je être accompagné(e) ?

Il n'y a pas de durée type, chaque situation est unique. 100 % des personnes qui sont allées au bout de la démarche ont vu leur situation s'améliorer.

Crésus s'engage à m'accompagner jusqu'au rétablissement durable de ma situation financière.

## Combien cela va-t-il me coûter ?

Le coût de l'accompagnement est intégralement pris en charge par ma mutuelle.

Je n'ai rien à déboursier.

## Quel sera le rôle de ma mutuelle ?

Ma mutuelle propose cet accompagnement à ses adhérents et, avec leur accord, les met en relation avec Crésus.

Ma mutuelle n'a accès à aucune des informations que je partage avec Crésus, qui est soumis à la confidentialité.

## Quel sera mon rôle ?

Les experts Crésus m'apportent leurs compétences, leurs conseils, leurs analyses.

Je suis à l'écoute de mon conseiller et applique ses recommandations pour le retour à l'équilibre de mon budget.

Je m'engage à respecter les rendez-vous programmés en concertation avec Crésus.

Crésus m'aide, et me permet de rester acteur/actrice de mon rétablissement budgétaire. Je mets en œuvre et respecte l'ensemble des dispositions convenues entre mon référent et moi.

Personne n'est à l'abri d'un aléa de la vie qui peut impacter lourdement son budget. Face à une telle situation, il est important d'être soutenu et de ne pas se sentir seul avec un sentiment de culpabilité.

Votre mutuelle peut vous accompagner pour affronter cette situation.

